



Puis-je laissé des miroirs collé au mur en fin de location?

Par **alexzaza**, le **09/04/2008** à **14:20**

Bonjour,
Voilà j'ai donné mon préavis pour rendre mon appartement et je voulais savoir, j'ai collé des petits miroirs au mur et j'ai changé deux plafonniers est-ce que je dois les enlever et rendre l'appartement tel que je l'ai eu au départ ou est-ce que si je le rend propre ça suffit?
Merci
Alexzaza

Par **Louis4612**, le **09/04/2008** à **20:53**

bonjour : en décollant les miroirs, vous risquez de faire des dégâts, en général on dit que les embellissements doivent rester, si le fait de les enlever cause des dégâts.
Pour les plafonniers, si vous pouvez les enlever sans qu'il y ait de trace, vous avez le choix de les récupérer ou de les laisser.
Mais vous pouvez déjà en parler à votre propriétaire. Si le logement a été bien entretenu et qu'il n'ait eu aucun problème avec vous, il n'y a aucune raison qu'il fasse des difficultés.